



ASNIÈRES-SUR-OISE  
*entre Nature et Histoire*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DÉCEMBRE 2024

- Date de convocation : 28 novembre 2024
- Date d'affichage : 28 novembre 2024
- Membres en exercice : 23
- Présents : 22
- Votants : 23
- Pouvoir : 1

L'An deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-huit novembre 2024 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

**Présents** : M. Eric THERRY, Maire, M. Philippe MARCOT, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN, Adjoint au Maire, M. Claude KRIEQUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Franck LAGNIAUX, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Karen RIAND, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ, Conseillers Municipaux en exercice.

**Pouvoir** : Mme Paule LAMOTTE donne pouvoir à Mme Sylvie PESLERBE.

**Secrétaire de séance** : Mme Sandrine BONNETAIN.

### DÉLIBÉRATION N°053/3.5.3 – CONVENTIONS D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE D'UN SYSTÈME DE TÉLÉRELÈVE DES COMPTEURS D'EAU (CONCENTRATEUR) AVEC LA SAUR

**Vu** le code Général des collectivités territoriales ;

**Vu** la convention entre la commune et la SAUR relative à l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau pour l'implantation sur la Mairie d'Asnières-sur-Oise situé 20 rue d'Aval Eau ;

**Vu** la convention entre la commune et la SAUR relative à l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau pour l'implantation sur la chapelle dénommée « Notre-Dame-de-Bailion » situé Place Jules Gautier ou sur un autre lieu proposé par la SAUR ;

**Considérant** que dans le cadre du marché passé avec le SIECCAO pour l'installation du service de télérelève des index des compteurs d'eau de la Commune, la société SAUR sollicite l'autorisation de la Commune pour implanter un concentrateur destiné à recevoir les informations émises par les modules radio des compteurs d'eau.

**Considérant** que la Commune autorise la société SAUR à implanter un concentrateur sur les sites nommés plus haut ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** l'implantation d'un concentrateur sur la Mairie d'Asnières-sur-Oise situé 20 rue d'Aval Eau.

**Approuve** l'implantation d'un concentrateur sur la chapelle dénommée « Notre-Dame-de-Bailion » situé Place Jules Gautier ou sur un autre lieu proposé par la SAUR.

**Autorise** le Maire ou un Adjoint à signer les conventions entre la commune et la SAUR relative à l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau pour l'implantation sur la Mairie d'Asnières-sur-Oise et sur la chapelle dénommée « Notre-Dame-de-Bailion ».

Le Maire,



La secrétaire,